

### COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

#### ANOMALIE SUR LE CRÉDIT D'HEURES (RAPPEL)

En août, nous signalions que les Délégués du Personnel de la Cfdt ayant constaté une anomalie générale sur le crédit du compte personnel de formation (CPF) de l'année 2017 ont fait une réclamation à la Direction. Gfi a initié un recours collectif pour un règlement global du problème. A ce jour, nous restons dans l'attente de la régularisation collective de nos droits à la formation par la Caisse des Dépôts.



Pour compléter notre communication du mois dernier concernant le CPF voici les informations concernant la prise en charge des frais de formation.



#### RAPPEL OUVERTURE DU COMPTE

Pour rappel chaque salarié peut ouvrir un compte CPF et y accéder via le lien <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

#### PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

Les frais pédagogiques (c'est-à-dire le coût de la formation) et les frais annexes (frais de transport, repas, hébergement) sont pris en charge par le FAFIEC qui est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) collectant la contribution reversée par GFI. Les formations ne génèrent aucun coût pour les salarié.e.s.

#### RÉMUNERATION DES SALARIÉ.E.S PENDANT LA FORMATION (CPF OU NON CPF)

Les heures consacrées à la formation pendant le temps de travail constituent un temps de travail effectif et donnent lieu au maintien par l'employeur de la rémunération des salarié.e.s.

En revanche, lorsque la personne se forme sur son temps libre, deux cas se présentent :

##### FORMATION À L'INITIATIVE DU/DE LA SALÉARIÉ.E :

Lorsqu'un.e salarié.e mobilise son CPF ou sollicite un CIF (congé individuel de formation) pour se former en dehors du temps de travail, il/elle ne perçoit ni rémunération, ni allocation de formation.

##### FORMATION À L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR:

Il peut s'agir d'une formation suivie dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou d'une période de professionnalisation.

Lorsque la formation est réalisée hors temps de travail, chaque heure effectuée donne lieu au versement d'une allocation de formation correspondant à 50 % de la rémunération nette du/de la salarié.e. Le montant de cette allocation s'ajoute à son salaire.

Pour plus de précisions, ou si vous rencontrez un blocage sur l'utilisation de votre CPF, n'hésitez pas à contacter **Ibrahima BADIANE** [cfdt.ibrahima@gmail.com](mailto:cfdt.ibrahima@gmail.com)

### ACTUALITÉ JUDICIAIRE

#### CONTENTIEUX ENTRE LE CE GFI INFORMATIQUE IDF ET LA DIRECTION

L'audience a eu lieu le 20 juin 2018 au tribunal de Bobigny. La mise à disposition du jugement est attendue pour le mercredi 19 septembre 2018.

Rappel de l'objet du litige : Le montant des subventions que la société GFI aura dû verser au comité d'entreprise de Gfi Informatique IDF. Le CE IDF a saisi le juge des référés de Bobigny pour que GFI Informatique soit condamnée à lui payer une provision de reliquat pour les années 2011 à 2017, soit :

- **46 000 euros** au titre du budget de fonctionnement,
- **125 799 euros** au titre du budget des activités sociales et culturelles.



# TICKETS RESTAURANT

Ce sujet est récurrent dans nos communications, parce que les problèmes rencontrés par les salarié.e.s sont trop fréquents. L'utilisation de la carte EDENRED devient un moment de crispation : « ma carte va-t-elle passer ? ». Nous recevons régulièrement des témoignages de collègues, et nous en faisons ici l'écho.

## ET ÇA CONTINUE ENCORE ET ENCORE !



Je me suis rendu au restaurant « Les petites côtes », 235 rue des fusillés à Villeneuve d'Ascq, parce que ce restaurant pratique des tarifs compatibles avec les 19 € quotidien et parce qu'il arbore l'autocollant « Edenred Ticket Restaurant » sur la porte d'entrée. Au moment de payer, tous les essais sur 2 TPE différents, avec et sans contact, se sont soldés par des échecs. Dans l'application Edenred, il est indiqué la mention « commerçant non autorisé ».



Les cafétérias CORA n'acceptent plus la carte Edenred depuis fin avril, mais acceptent la carte Apétiz du groupe BPCE.

## À QUAND UNE CARTE FIABLE ?

N'hésitez pas à contacter **Christophe SIMON** pour plus de précisions [cfdt.med@gmail.com](mailto:cfdt.med@gmail.com)



# INDEMNITÉ BORLOO

Du 28/07 au 26/08 les travaux d'été sur le RER A ont augmenté votre durée de trajet parce que vous avez emprunté un autre itinéraire pour aller en déplacement professionnel. Vérifiez : si vous entrez dans les critères BORLOO, vous avez droit à une compensation de **7,5 euros par trajet**, plafonnée à **15 euros par semaine**.

**POUR VÉRIFIER VOS DROITS CLIQUEZ SUR LE BOUTON  
LORS DE LA SAISIE DE VOTRE CRA.**

COMP.BORLOO

Extrait de la note MS-RH / PO8020-9 Version V12/ Janvier 2017

Le trajet inhabituel :

1. est effectué par le salarié pour se rendre, à partir de son domicile, soit en mission chez un client, soit en mission dans une agence du groupe différente de son agence de rattachement,
2. est d'une durée supérieure à 1h30mn, par trajet et non par journée,
3. est effectué en dehors du temps de travail. Toutefois pour les collaborateurs qui, du fait de la longueur du trajet, seraient amenés à effectuer une partie minime de leur trajet pendant leur temps de travail et qui par ailleurs assureraient leur temps de travail normal, il est admis que l'indemnité Borloo puisse être versée en fonction des conditions de déplacement et de l'heure d'arrivée.

N'hésitez pas à faire la demande sur votre CRA et à contacter les représentants du personnel CFDT si vous avez des blocages ou questions.



# FUTURES INSTANCES

## POSITION CFDT

La CFDT n'est pas signataire du projet d'accord « sur les institutions représentatives du personnel ». En effet, la Direction n'a pas suffisamment pris en compte les revendications de la CFDT.



Nous ne pouvons pas signer un accord dans lequel :

- **Les moyens en région sont insuffisants** pour maintenir une représentation de proximité satisfaisante,
- **La gestion des ASC en central** n'est pas appropriée à la demande des salarié.e.s,
- **Les attributions des représentants de proximité sont réduites** aux seules visites de site, à la demande de la CSSCT,
- **La liberté de circulation des Représentants du Personnel est contrainte**,
- **La suppression des panneaux d'affichage** au profit de l'intranet et, plus généralement, la limitation des moyens de communication des organisations syndicales et des instances, sont inacceptables,
- **Les OS qui ne sont pas représentatives** sur le périmètre de l'UES sont invitées à participer aux négociations au niveau de l'UES.



Ce projet d'accord est trop éloigné des revendications de la CFDT, et apporte peu de droits supra légaux en contrepartie de la renonciation au découpage actuel des établissements distincts de la société Gfi Informatique.

EN SAVOIR PLUS ▶

<https://cfdtgfi.jimdo.com/elections-professionnelles-2019/>

**La CFDT n'est pas signataire de ce projet d'accord.**

**Accord non validé !**

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2019



En février 2019, nous allons élire nos représentants aux Comités Sociaux et Économiques (CSE) de l'UES Gfi Informatique (Sociétés Gfi Informatique et Gfi Progiciels).

Les modalités de ces élections vont être négociées via un PAP (Protocole d'Accord Préélectoral). Nous vous tiendrons, évidemment informé.e.s de l'avancement de cette négociation.

Si l'aventure vous tente, et que vous souhaitez être candidat.e, ou simplement vous renseigner, vous pouvez dès à présent contacter vos représentant.e.s CFDT, dont vous trouverez les coordonnées en dernière page.

# STOP, ÇA DÉBORDE !

Nous recevons régulièrement les courriels de la Direction « Les tweets de la semaine ».



## Es-tu tweeter ?

Nous sommes – encore – libres de créer, ou de ne pas créer, un compte tweeter personnel. Et nous sommes – encore – libres de s'abonner, ou de ne pas s'abonner, aux comptes tweeter de Gfi.

## Je suis tweeter

Je tweet, je m'abonne aux tweets, notamment ceux de Gfi. **Je n'ai donc pas besoin que la Direction m'envoie ses courriels « Les tweets de la semaine ».**

## Je ne suis pas tweeter

J'ai fait le choix de ne pas créer de compte personnel tweeter, et/ou j'ai fait le choix de ne pas m'abonner aux tweets de Gfi. **Je n'ai donc pas envie que la Direction m'envoie ses courriels « Les tweets de la semaine ».**



## SOS planète !

Ces courriels non sollicités, génèrent une pollution au niveau mondial, désormais mesurable.

Connaissez-vous le poids d'un courriel ? Et le poids de 10 000 courriels ? 10 000 c'est au bas mot le nombre de courriels envoyés par la Direction à chaque occurrence de « Les tweets de la semaine ».



Quelques pistes :

- 275 grammes de CO<sub>2</sub>. C'est le bilan carbone d'un e-mail de 1 Mo estimé par l'Ademe. Une entreprise de 100 personnes en génère ainsi 13,6 tonnes, l'équivalent de 14 allers-retours Paris-New York.  
Source : <https://www.capital.fr/economie-politique/20-chiffres-etonnants-sur-l-e-mail-1065082>
- Et le CO<sub>2</sub> n'est pas la seule émission causée par l'envoi d'e-mails. Traduit en données, 1 Mo en pièce jointe dans un e-mail serait l'équivalent de 7,5 grammes de fer.  
Source : <https://www.quelleenergie.fr/magazine/actu-environnement/impact-environnemental-mail-57514/>



## STOP !

La CFDT demande l'arrêt de l'envoi systématique de ces courriels.

## LA CFDT PROPOSE

La CFDT propose que la Direction mette à la disposition de tout le personnel, une revue de presse (de toute la presse), accessible à tout le personnel, via l'intranet.

# RETRAITES

## LA CFDT DÉNONCE LES MESURES GOUVERNEMENTALES ANNONCÉES

L'annonce par le Premier ministre d'une sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation en 2019 relève d'une logique budgétaire injuste et inquiétante pour les retraités. Cette mesure est injuste parce qu'elle pénalise une fois de plus les retraités, notamment les plus basses pensions. Les pensions déjà bloquées en 2018 n'augmenteraient que de 0,3% pour 2019 et 2020 alors que l'inflation vient de passer les 2% en rythme annuel.



Cette dégradation du pouvoir d'achat des pensions vient s'ajouter aux ponctions opérées par la hausse de la CSG de 1,7% dont les effets n'ont pas été corrigés pour les retraités. En effet, le gouvernement est resté sourd aux propositions de la CFDT, notamment à celle de supprimer au moins 1% de cotisation maladie sur les retraites complémentaires des salariés du secteur privé.

La décision du gouvernement fait du pouvoir d'achat des retraités une simple variable d'ajustement de court terme des finances publiques alors que l'indexation sur les prix les prive déjà du partage des fruits de la croissance.



Au-delà, et à l'aube d'une réforme d'ampleur des régimes de retraite, ce sont les intentions du gouvernement qui interrogent.

Veut-il refonder le système pour le rendre plus juste et plus sécurisant ou veut-il simplement faire des économies ?

Veut-il raffermir le pacte social autour des retraites ou veut-il appauvrir les retraités et accroître le scepticisme des jeunes dans l'avenir des retraites ?



Pour sa part, la CFDT revendique une évolution solidaire des revenus des actifs et des retraités. Elle ne laissera pas se faire une réforme des retraites sans exiger des engagements pour une meilleure association des retraités aux fruits de la croissance.

Publié le 27/08/2018

Par Frédéric SEVE, Secrétaire national de la CFDT  
et Dominique FABRE, Secrétaire générale de l'Union confédérale des retraités CFDT



# BUDGET DE L'ÉTAT

## DES ARBITRAGES COMPTABLES AU DÉTRIMENT DES PLUS PRÉCAIRES



La CFDT a pris connaissance avec inquiétude des principaux arbitrages budgétaires proposés par le Premier ministre. Ils s'inscrivent dans une vision réduisant la solidarité et la cohésion sociale uniquement à des charges.

Pour la CFDT, ces mesures répondent davantage à une logique comptable qu'à un réel projet de société porteur de solidarité. Les mesures sur les APL et les retraites, sans nuance, vont surtout impacter les plus pauvres. La désocialisation des heures supplémentaires va à contre-courant de la lutte contre le chômage et fragilise le financement de la protection sociale.



Alors que tous les Français ne bénéficient pas de l'augmentation de la croissance, il est plus que jamais nécessaire de mener des politiques sociales ambitieuses et assumées.



La CFDT attend du gouvernement, notamment autour des discussions budgétaires ou des concertations du plan pauvreté, que se dévoilent enfin les ambitions sociales exprimées par le Président de la République. Elles doivent également se traduire par des services publics de qualité, proches des citoyens. La CFDT est particulièrement inquiète des annonces de suppression de postes, comme au ministère des Finances.

Lors de la rencontre prévue avec le Premier ministre le 04 septembre prochain, la CFDT l'interrogera sur le modèle social que le gouvernement veut faire vivre et portera cette exigence de solidarité.

Elle rappellera également sa volonté de s'engager dans les négociations sur l'assurance chômage, avec comme objectif d'améliorer les droits et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et de lutter contre la précarité de l'emploi.

Publié le 27/08/2018

Par La Commission exécutive de la CFDT



### RÉPONSES À LA CARTE

Des questions  
de tous ordres  
et un suivi rigoureux  
des réponses faites aux  
adhérents,  
un seul numéro :

**0969 39 19 39**



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## COMME NICOLAS HULOT, LA CFDT ESTIME QUE LE GOUVERNEMENT DOIT PASSER AUX ACTES.

« Cette majorité qui se prétend du nouveau monde ne peut plus se contenter de paroles et doit prendre des actes pour le développement durable. Nicolas Hulot a bien expliqué son incapacité à faire bouger les lignes. » C'est en ces termes que réagit Philippe Portier, secrétaire national de la CFDT en charge du développement durable, à la démission de Nicolas Hulot. Manière de lui dire "Non Nicolas, t'es pas tout seul".



Parmi les différents syndicats, la CFDT est le plus engagé sur les enjeux environnementaux. Une ligne impulsée dès le début des années 1970 par son secrétaire général de l'époque, Edmond Maire. En juillet dernier, Philippe Portier cosignait encore une tribune dans le journal Les Echos « *Transition énergétique, allons encore plus vite !* »



Il constate aujourd'hui, comme le désormais ex-ministre de la transition écologique,

« *qu'il ne s'agit plus de faire des modifications à la marge, mais de changer de paradigme, de modèle agricole, de modèle de développement, ne plus avoir une économie qui fonctionne sous les diktats de la finance.* » Il fustige aussi l'incapacité du pouvoir politique à se projeter : « *Certes un gouvernement doit gérer des problèmes urgents mais nous demandons aussi à nos dirigeants de prendre en considération le moyen terme. Car il ne s'agit plus de long terme mais bien de moyen terme.* »



## NE PAS OPPOSER EMPLOI ET ENVIRONNEMENT

Pour la CFDT, si la prise de conscience des enjeux de développement durable est désormais à l'œuvre dans les entreprises, elles auraient tout à gagner à en faire un enjeu de dialogue social. Or les directions invitent peu les organisations syndicales à se saisir d'un sujet qu'elles-mêmes n'investissent pas toujours spontanément. « *Pourtant réfléchir à son bilan carbone, à ses consommations énergétique est un sujet de rentabilité économique, témoigne Philippe Portier. Et si la consommation des produits est abordée, ce n'est pas le cas du fonctionnement de l'entreprise, des dépenses énergétiques, du choix d'une sous-traitance qui parcourt des kilomètres.* »

Si certains veulent opposer la défense de l'économie à celle de la planète, ce n'est pas le cas de ce spécialiste de la CFDT. « *Nous travaillons avec les ONG. L'échange est très sain, nous sommes loin de la caricature qui voudrait que les syndicats ne pensent qu'à l'emploi et les ONG à l'environnement. C'est en dialoguant ensemble qu'on trouvera des solutions aux enjeux des ressources.* » rappelle Philippe Portier qui donne quitus à Nicolas Hulot d'avoir décalé l'objectif de 50 % de nucléaire dans le mix à horizon 2025 car il n'était pas réaliste et ne pouvait conduire qu'à une hausse des énergies fossiles. L'Allemagne est d'ailleurs là pour rappeler que l'arrêt brutal du nucléaire a des effets très négatifs en matière d'émission de CO2.



# CONTACT CFDT

Site de la CFDT Gfi : <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

## Vos représentant.e.s CFDT

**UES Gfi Informatique** Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

### GFI INFORMATIQUE

<b>Est</b>	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
<b>Ile de France</b>	Ibrahima BADIANE	cfdt.ibrahima@gmail.com	
	Consuelo FELIU LLOMBART	gfi.cfdt@gmail.com	
	Patrick LOU	lou.cfdt@free.fr	
<b>Méditerranée</b>	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
<b>Nord</b>	Isabelle LUSZCZYK	cfdtgfinord@gmail.com	06 32 27 96 70
<b>Ouest</b>	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
<b>Rhône Alpes</b>	Contact CFDT	cfdra@yahoo.fr	
<b>Sud-Ouest</b>	Didier POUSSON	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

### GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

### GFI PROGICIELS

Reims	Éric CASTELAIN	eric51.cfdt@gmail.com	07 67 09 18 38
-------	----------------	-----------------------	----------------

### Hors UES

**COGNITIS** Contact CFDT cfdt.cognitis@gmail.com

**GFI INFOGEN SYSTEM** Contact CFDT cfdt.infogen@gmail.com

**GFI INFORMATIQUE TELECOM** Marie-Claire VIGUIER cfdtgfiit@gmail.com

**Business Document** Dominique BERNARDINI cfdt.bdoc@gmail.com 06 11 78 72 93

## Être informé.e par la CFDT

Pour être régulièrement informé.e, par vos représentant.e.s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à [cfdtgfi@yahoo.fr](mailto:cfdtgfi@yahoo.fr) avec une adresse privée autre que [xxxxx@gfi.fr](mailto:xxxxx@gfi.fr).

## Adhérer à la CFDT

Contactez les représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.

Vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié.e GFI, Signalez-vous auprès des représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.

